et Sportif Sénégalais (CNOS). Il rappelle enfin la nécessité d'une adhésion pleine et entière à l'ensemble des statuts et règlements de la Fédération Sénégalaise de Volley Ball.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30mn.

Secrétaire de Séance :

Président de Séance: